

La FHP a informé les Organisations Syndicales qu'elle stoppait toute négociation sur les salaires et grilles de classification.



Quand la FHP prend les salarié-e-s en otages

Alors que les rémunérations des salarié-e-s des cliniques privées à but lucratif n'ont pas été revalorisées depuis juillet 2012, que la grille de classification n'a pas été révisée depuis 2002, la FHP interrompt unilatéralement les négociations.

Les salarié-e-s des maisons de retraite ne sont pas mieux traité-e-s et la Fédération patronale SYNERPA tente de poursuivre les négociations en CMP et cherche la signature en force d'un accord.

Pourtant, les établissements privés à but lucratif, comme toutes les entreprises, ont bénéficié à la fois du CICE et de l'allègement des cotisations patronales, tout en bénéficiant de toutes les mesures prises ces dernières années.

La baisse des tarifs mise en évidence par le patronat de cette branche est une mesure que les chefs d'établissements savent parfaitement détourner, en augmentant les taux de gravité des séjours.

En 2014, l'activité est repartie à la hausse et la branche ne communique jamais sur les résultats des grands groupes tels que RAMSAY, VITALIA, CLINEA, CAPIO, VEDICI, GENERALE DE SANTE, MEDIPOLE SUD SANTE, MEDIPARTENAIRES, ORPEA, KORIAN, DOMUS VI... Ces groupes bénéficient de toutes les aides de l'État et font des bénéfices insolents, tout en maintenant une pression

constante sur les salarié-e-s. Pour eux tous les moyens sont bons pour maintenir les résultats à deux chiffres que se partagent les actionnaires.

Le travail c'est la santé



... des patrons.

Oui, la santé privée, les cliniques et maisons de retraite sont et restent rentables en France.

La prise en charge de nos aînés, qualifiée par certain « d'or gris », est une véritable manne pour les actionnaires. Cette rentabilité, les salarié-e-s la paient deux fois, une première fois au travers de la dégradation des conditions de travail et une deuxième fois au travers des cotisations sociales, car c'est bien la

Sécurité Sociale qui finance les dividendes des actionnaires/fonds de pension avec nos cotisations.

Tant que la branche boycottera les négociations salariales, la CGT n'accompagnera pas un processus mettant en œuvre le Pacte de Responsabilité, que ce soit sur la formation professionnelle ou le Pacte de Responsabilité lui-même, et s'opposera, éventuellement, à tout accord signé.

Préparons-nous à un grand mouvement national d'envergure et unissons-nous pour dire NON AU BLOCAGE DES SALAIRES.
TOUS EN GRÈVE LE 25 JUIN !



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Entreprise (nom et adresse) :

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - ufsp@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 71